

MOTION RELATIVE A LA REPRESSION EN CHINE

M. René Paul VICTORIA donne lecture
du texte de la motion.

Le Conseil Municipal de Saint-Denis réuni le samedi 24 juin 1989 dénonce avec force les représailles qui se déroulent en Chine contre les manifestants et les étudiants, en général.

Nous demandons, en cette année du Bicentenaire de la Révolution Française, que le Gouvernement Français intervienne auprès du Gouvernement Chinois pour que cesse la terreur qui s'instaure en Chine.

Nous réaffirmons aux ressortissants chinois de la Réunion notre solidarité et notre amitié. (*)

(*) Paragraphe amendé du texte de la motion.

AMENDEMENT APPORTE AU TEXTE DE LA MOTION

Nous réaffirmons aux Réunionnais d'origine chinoise, aux ressortissants chinois de la Réunion et au peuple de Chine notre solidarité et notre amitié.

N.B. : Le Maire propose d'envoyer le texte amendé de cette motion à l'Ambassade de Chine à Paris (télégramme).

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

La motion est adoptée à l'UNANIMITE
(texte amendé).

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 30 JUIN 1989

LE SECRETAIRE GENERAL
Yves CROCHET

